

*Honorables Membres du Sénat,
Membres de la Chambre des communes,*

Nous avons l'honneur et le privilège d'assumer la responsabilité du Gouvernement du pays en cette année, la centième de la Confédération. Il est de notre devoir de bien gouverner.

Outre les mesures déjà indiquées, vous serez appelés à étudier plusieurs autres propositions législatives.

Je voudrais clore aujourd'hui de la même façon que le premier Gouverneur général de notre pays il y a cent ans:

«La paix, la sécurité et la prospérité règnent à l'intérieur de nos frontières et je souhaite ardemment que vos aspirations tendent à des fins aussi élevées et aussi patriotiques, que vous soyez pénétrés d'un tel esprit de modération et de sagesse que le magnifique travail d'union qui a été accompli deviendra, grâce à vous, une bénédiction pour vous et pour vos descendants et un nouveau point de départ dans le progrès moral, politique et matériel des Canadiens.»

Puisse la Divine Providence vous éclairer dans vos délibérations.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

BILL CONCERNANT LES CHEMINS DE FER

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable A. Hamilton McDonald présente le Bill n° S-1 concernant les chemins de fer.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

DISCOURS DU TRÔNE

ÉTUDE À LA PROCHAINE SÉANCE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Son Excellence a bien voulu me faire remettre le texte du discours du trône qu'il a

prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement. En voici la teneur:

Des voix: Suffit.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous ce discours?

L'honorable M. McDonald appuyé par l'honorable M. Vaillancourt propose:

Que l'étude du discours de Son Excellence le Gouverneur général soit remise à la prochaine séance du Sénat.

La motion est adoptée.

COMITÉ DU RÈGLEMENT ET DES US ET COUTUMES

INSTITUTION

L'honorable M. McDonald, appuyé par l'honorable M. Paterson, propose:

Que tous les sénateurs présents au cours de la session actuelle forment un comité chargé d'examiner les us et coutumes, ainsi que les privilèges du Parlement, et que ledit comité soit autorisé à se réunir dans l'enceinte du Sénat, selon qu'il le jugera nécessaire.

(La motion est adoptée.)

COMITÉ DE SÉLECTION

INSTITUTION

L'honorable M. McDonald, appuyé par l'honorable M. Roebuck, propose:

Que, conformément à l'article 77 du Règlement, les honorables sénateurs Beaubien (*Provencher*), Bourget, Brooks, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Denis, Fergusson, Grosart, Macdonald (*Cap-Breton*), McDonald et Quart forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs qui feront partie des divers comités permanents de la présente session. Ledit comité fera rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs ainsi désignés.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.